

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Rapport sur les plans et les priorités

Office national de l'énergie

2015-2016

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Greg Rickford, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca.

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2015
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE2-11/2015F-PDF
ISSN 2292-3934

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Demandes d'exemplaire
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2015
as represented by the National Energy Board

Cat No. NE2-11/2015E-PDF
ISSN 2292-3926

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
517 Tenth Avenue S.W.
Calgary, Alberta, T2R 0A8

Phone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses prévues	12
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	14
Tendances relatives aux dépenses de l'Office	15
Budget des dépenses par crédit voté	16
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	17
Résultat stratégique.....	17
Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie.....	17
Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie	19
Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	21
Programme 1.2 : Information sur l'énergie	23
Services internes.....	25
Section III : Renseignements supplémentaires	29
État des résultats prospectif	29
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	30
Dépenses fiscales et évaluations	31
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	33
Annexe : Définitions	35
Notes finales	39

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je présente ce *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2015-2016. Ce rapport paraît au moment où l'Office est à un carrefour de son histoire et où, plus que jamais, il fait face à des défis qui proviennent des quatre coins du paysage énergétique canadien. L'intérêt sans précédent manifesté par la population pour les questions énergétiques, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale, oblige l'Office à s'interroger sur la façon de remplir son mandat en conciliant tous les aspects de l'intérêt public. Au nombre croissant des demandes d'approbations réglementaires visant des projets de grande envergure et de haute complexité, l'Office doit répondre en tenant compte des réalités opérationnelles découlant des délais imposés par la loi, de ses ressources limitées et de la nécessité d'assurer des processus équitables et efficaces. Si son mandat de base ne change pas, son cadre stratégique, lui, doit être adapté pour lui permettre de relever ces défis.



L'Office poursuivra ses efforts afin de concevoir, de peaufiner et de communiquer sa démarche en matière de sécurité des pipelines et de protection de l'environnement, en établissant un lien plus fort entre ses mesures ciblées touchant la sécurité et la conformité et le rendement des sociétés qu'il réglemente dans le domaine de la sécurité. En mettant davantage l'accent sur les tendances, les causes fondamentales et les problèmes systémiques, l'Office pourra mieux expliquer comment ses efforts mènent à des mesures de conformité et d'application de plus large portée et plus proactives et, ultimement, à de meilleurs résultats en ce qui a trait à la sécurité des pipelines et à la protection de l'environnement. En plus de porter une attention spéciale à la prévention des incidents, l'Office s'emploiera à favoriser l'instauration d'une culture de sécurité dans l'industrie où moins d'incidents sont susceptibles de se produire.

Cette attention accordée à la sécurité sera renforcée par une approche plus stratégique et plus dynamique axée sur la participation et l'écoute de la population canadienne. Concrètement, cela signifiera que l'Office sera à l'écoute des Canadiens en dépassant le cadre de ses processus de réglementation, afin de bien comprendre les besoins propres des régions et du Canada dans son ensemble. Grâce à une démarche de communication active et transparente, l'Office sera attentif à ce que les Canadiens ont à dire et fera preuve d'ouverture pour apporter les changements résultant de ce dialogue.

À l'interne, l'Office s'emploiera à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de travail visant l'excellence en matière de réglementation. Des mesures sont actuellement prises pour définir la notion d'excellence pour l'Office, en tant qu'organisation, et une structure est en cours

d'implantation pour encadrer l'autoévaluation, les études comparatives et la mesure du rendement. Il fera la démonstration, quantitativement et qualitativement, de l'efficacité de ses programmes à atteindre leur cible et à produire les résultats escomptés.

Le mandat qu'a confié le Parlement à l'Office est sans équivoque : évaluer le besoin de nouvelles infrastructures énergétiques devant traverser une frontière internationale, provinciale ou territoriale et veiller à ce que ces infrastructures soient construites et exploitées de façon sécuritaire. L'Office reste fidèle à sa mission première qui est de faire en sorte que les pipelines demeurent sécuritaires et que l'environnement soit protégé. Pour mener à bien ses multiples tâches, il compte sur l'expertise technique et le profond engagement de ses quelque 450 employés qualifiés et de ses membres réputés et indépendants. Il ne nous reste maintenant qu'à peaufiner notre démarche à l'égard de notre travail et de notre but, afin de continuer à être l'organisme de réglementation dont le Canada a besoin et qu'il mérite.

Le président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie,

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Greg Rickford, C.P., député

Président et premier dirigeant : C. Peter Watson, P. Eng. FCAE

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instrument habilitant : *Loi sur l'Office national de l'énergieⁱ*

Année de création : 1959

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation fédéral, indépendant et quasi judiciaire, fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique, dans l'intérêt public canadien, selon le mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales attributions de l'Office, qui consistent entre autres à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions¹ pour ce qui est des activités liées à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz, en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC)ⁱⁱ et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH)ⁱⁱⁱ.

Dans le cadre de son examen des demandes relatives aux projets de son ressort, l'Office réalise des évaluations environnementales. Pour certains projets, une telle évaluation est exigée par d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) [LCEE (2012)], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* ou l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité

¹ Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (notamment les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone qui est située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion et dans le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultats stratégiques et architecture d’alignement des programmes

1. Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d’électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l’énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l’environnement et l’existence d’une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l’Office.

1.1 Programme : Réglementation de l’énergie

1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l’énergie

1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l’énergie

1.2 Programme : Information sur l’énergie

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ²	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Être actif dans le domaine de la sécurité ³	Permanente	Réglementation de l'énergie
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Il importe que l'Office explique clairement aux Canadiens comment et en quoi il tient les sociétés responsables en matière de sécurité⁴. Les mesures prises pour donner suite à cette priorité rehausseront la confiance des Canadiens dans l'efficacité de l'Office à remplir son mandat.</p> <p>Dans le cadre de son engagement envers la sécurité, l'Office favorisera l'institution d'une culture de sécurité au sein des sociétés et du secteur dans son ensemble, de même que la mise en œuvre efficace de systèmes de gestion de la sécurité.</p> <p>L'Office établira un lien plus tangible entre les mesures ciblées qu'il prend sur le plan de la sécurité et de l'application de la réglementation et le rendement des sociétés concernant la sécurité. Il mettra davantage l'accent sur les tendances, les causes fondamentales et les problèmes systémiques et expliquera comment ces efforts mèneront à des mesures de conformité et d'application de plus large portée et plus proactives et, ultimement, à de meilleurs résultats au sein du secteur qu'il réglemente.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de travail externe en matière de culture de sécurité, le mettre en œuvre et collaborer avec d'autres organismes de réglementation. • Planifier et tenir des séances techniques pour discuter publiquement de la question de la sécurité. • Améliorer la qualité des données liées à la réglementation. • Analyser plus en profondeur les données pour alimenter les programmes de réglementation en matière de sécurité et de protection de l'environnement. • Expliquer de façon transparente les moyens pris par l'Office pour prévenir les incidents et favoriser l'instauration d'une culture de sécurité efficace au sein de l'industrie. 		

² Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

³ Par le passé, cette priorité s'intitulait « amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement ». Le titre a été changé pour tenir compte de l'étape suivante de la priorité organisationnelle, qui consiste à pousser plus loin l'élaboration et le perfectionnement des activités visant à produire les résultats attendus sur le plan de la sécurité et de l'environnement.

⁴ La sécurité comprend la sécurité du public et des travailleurs, la sécurité des procédés, la sécurité opérationnelle, l'intégrité et la sûreté des installations, de même que la protection de l'environnement.

Priorité	Type ⁵	Résultats stratégiques et/ou programmes
Se rapprocher des Canadiens	Nouveau	Réglementation de l'énergie Information sur l'énergie
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Il est nécessaire de démystifier le rôle de l'Office et ses processus et d'expliquer que nous sommes réceptifs et transparents.</p> <p>Notre rapprochement avec la population canadienne ne s'arrêtera pas aux pratiques qui ont été établies et guidées par nos processus d'audience pour les demandes d'autorisation. Nous devons donc nous mettre à l'écoute des Canadiens et nous présenter comme un tout, et non plus seulement comme la somme de nos processus réglementaires. Pour concrétiser ce rapprochement, nous devons, de façon audacieuse et étendue, assurer une présence partout au Canada, tout en étant sensibles aux préoccupations régionales, sur les questions qui touchent la sécurité des pipelines et la protection de l'environnement. Pour cela, il nous faudra établir une communication plus efficace avec notre auditoire cible et permettre un accès facile à l'information pour toutes les parties intéressées. Nous devons être à l'écoute des Canadiens et nous montrer ouverts aux changements susceptibles d'émaner de ce dialogue.</p> <p>Les initiatives déjà en cours, dont une série de rencontres avec la population dans toutes les régions du pays, nous permettront d'établir des contacts et d'amorcer un dialogue qui dictera la forme que prendra notre engagement auprès du public dans l'avenir. Le fait d'entretenir des relations avec les Canadiens ne leur fera pas accepter ou rejeter davantage les projets de mise en valeur des ressources énergétiques ou la construction d'installations, mais ils auront une meilleure compréhension de qui nous sommes, de ce que nous faisons et de ce que nous ne pouvons pas faire.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un cadre de participation de la population à des fins autres que l'examen des demandes. • Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme permettant de tenir compte dans les processus de l'Office, entre autres, des commentaires reçus du public. • Assurer la présence de l'Office (équipes régionales) dans des endroits stratégiques. • Concrétiser l'initiative de communication de l'Office avec la population à la grandeur du Canada. • Continuer à fournir aux Canadiens de l'information exacte et pertinente sur l'énergie. • Mettre en place des protocoles et de nouveaux outils pour partager l'information (forum de discussion de l'Officeiv). 		

5. Voir la note de bas de page no 2.

Priorité	Type ⁶	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Montrer la voie de l'excellence en matière de réglementation	Nouveau	Réglementation de l'énergie Information sur l'énergie Services internes
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>En montrant la voie en matière de réglementation, nous accroîtrons la confiance du public dans notre capacité de remplir notre mandat et nous favoriserons une plus grande coordination et collaboration avec d'autres organismes de réglementation territoriaux, provinciaux, fédéraux et internationaux. Ces mesures renforceront également notre crédibilité comme organisme de réglementation auprès des parties intéressées au Canada et ailleurs dans le monde.</p> <p>L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation aux racines profondes. Nous prenons actuellement des mesures pour clarifier ce qu'est l'excellence pour nous. Nous montrerons, aussi bien quantitativement que qualitativement, l'efficacité de nos programmes à atteindre leur cible et à produire les résultats escomptés. Parallèlement, nous jetterons un regard plus approfondi sur nos processus et nos systèmes de gestion, afin de continuellement progresser comme organisme de réglementation et de communiquer que nos attentes à l'endroit des sociétés assujetties à notre réglementation sont également nos attentes à notre propre égard.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un cadre de travail pour atteindre l'excellence en matière de réglementation. • Définir la notion d'excellence en matière de réglementation pour l'Office, y compris les critères et paramètres d'évaluation. • Collaborer avec d'autres organismes de réglementation en vue de définir ce qu'est l'excellence en matière de réglementation. • Évaluer l'efficacité de l'Office comme organisme de réglementation et comme organisation et mettre en œuvre des améliorations. • Préciser les critères et les mesures permettant l'évaluation de l'Office et instaurer une culture de sécurité au sein de l'organisation. • Favoriser la culture de sécurité et la protection de l'environnement à l'interne au moyen d'une gouvernance et d'un processus décisionnel solides. 		

6. *Ibid.*

Analyse des risques

L'Office tient compte du risque dans ses processus de planification intégrée des activités et de prise de décision, qui sont codifiés dans sa politique et son processus de gestion intégrée du risque. Les risques qui peuvent nuire à l'atteinte de ses buts opérationnels sont définis, analysés, évalués, surveillés et examinés sur les plans stratégique et opérationnel afin qu'il en soit tenu compte dans la prise de décision, l'établissement des priorités, l'affectation des ressources et la production de rapports au niveau de l'organisation.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
En raison de plusieurs facteurs, comme l'intensification des activités de transport de produits pétroliers et gaziers, un incident impliquant une société réglementée pourrait entraîner des blessures graves ou des pertes de vie ou encore avoir des effets considérables sur l'environnement.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	Programme de réglementation de l'énergie
Compte tenu de l'intérêt grandissant, à l'échelle nationale et internationale, pour les pipelines et du recours accru aux processus de l'Office pour exprimer des préoccupations concernant l'avenir énergétique du Canada, il y a un risque que des tierces parties transmettent à la population des renseignements inexacts ou incomplets sur l'Office ou les installations qu'il réglemente.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	Programme de réglementation de l'énergie Programme d'information sur l'énergie
Pour plusieurs facteurs, dont l'intérêt croissant de la population à l'égard des pipelines, il y a un risque qu'un incident mettant en cause la sécurité du personnel et des membres de l'Office ainsi que de membres du public survienne lors d'une audience.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	Programme de réglementation de l'énergie

En raison de divers facteurs, comme le fait que le public ne voit pas toujours ce que fait l'Office et que celui-ci n'assure pas de présence partout au Canada, il y a un risque que les efforts de l'Office pour se rapprocher des Canadiens soient infructueux.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	Programme de réglementation de l'énergie
En raison des applications d'entreprises vieillissantes, les systèmes internes ne correspondent plus aux besoins de l'organisation et ne peuvent pas satisfaire à ses exigences sur le plan fonctionnel.	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle supplémentaires et exercer une surveillance.	Programme de réglementation de l'énergie Services internes

En 2014, environ 73 000 kilomètres de pipelines interprovinciaux et internationaux exploités par 101 sociétés et environ 1 400 kilomètres de lignes internationales de transport d'électricité au Canada exploités par 31 sociétés étaient soumis à la réglementation de l'Office. Ces pipelines ont transporté vers des clients canadiens et d'exportation du pétrole brut, des produits pétroliers, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel d'une valeur approximative de 162 milliards de dollars. On estime à 7 milliards de dollars les coûts de transport de tous ces produits. Les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité aux fins d'importation et d'exportation pour une valeur estimée à 3,7 milliards de dollars.

Les responsabilités de l'Office ne sont pas uniquement façonnées par les tendances émergentes en matière énergétique, mais aussi par l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses obligations dans l'intérêt public canadien.

La croissance de l'offre de pétrole nord-américain a déjà remplacé une partie importante des importations provenant d'outre-mer, ce qui a incité davantage les producteurs canadiens à se tourner vers ces marchés et a engendré une hausse du transport par rail. Le même phénomène a été observé au cours des dernières années sur les marchés nord-américains du gaz naturel. Dans ce contexte, l'Office a reçu plus de 20 demandes de licence d'exportation de GNL de longue durée depuis 2010. Alors que, par le passé, les demandes de licences d'exportation mentionnaient toutes des sites situés le long de la côte de la Colombie-Britannique comme points d'exportation, on propose dans les demandes plus récentes des points situés en Nouvelle-Écosse et au Québec. La surproduction à l'échelle mondiale enregistrée au début de 2015, qui a entraîné

une chute des prix du pétrole partout dans le monde, devrait à terme causer un ralentissement de l'offre et rétablir l'équilibre sur les marchés.

Dans cet environnement en constante évolution, l'Office poursuit son travail et note un accroissement de la charge de travail dans toutes ses sphères d'activités. L'intérêt plus grand des parlementaires et de la population pour le secteur de l'énergie, la sécurité et les impacts environnementaux des pipelines augmente sans cesse. Il en est de même de l'influence du public sur les décisions réglementaires et politiques qui touchent l'essor du secteur énergétique au Canada. L'Office est conscient de la nécessité de transmettre efficacement aux Canadiens de l'information sur ses processus de réglementation (au sujet des demandes et des incidents, par exemple).

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
76 820 510	77 550 511	71 597 521	59 149 504

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
471,2	444,4	398,5

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012–2013	Dépenses 2013–2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.							
1.1 Programme de réglementation de l'énergie	44 125 872	47 970 746	51 724 157	49 588 459	52 632 974	48 926 812	39 263 190
1.2 Programme d'information sur l'énergie	5 974 560	6 156 305	6 637 716	5 982 273	5 620 814	5 225 464	4 595 393
Total partiel	50 100 432	54 127 051	58 361 873	55 570 732	58 253 788	54 152 276	43 858 583
Services internes – Total partiel	19 445 209	27 555 630	31 947 470	21 249 778	19 296 723	17 445 245	15 290 921
Total	69 545 641	81 682 681	90 309 343	76 820 510	77 550 511	71 597 521	59 149 504

Le financement de l'Office provient de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 90 % de ces crédits auprès des sociétés réglementées. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor. Ce processus relève du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*^v.

Des crédits supplémentaires ont été accordés pour l'exercice 2012-2013, afin d'améliorer les programmes de sécurité et de sûreté et d'accroître les activités de sensibilisation du public. Ces crédits ne seront plus versés après l'exercice 2016-2017. Un financement temporaire visant deux exercices a également été accordé à l'Office en 2014-2015, afin de l'aider à faire face au niveau élevé de demandes et à la lourde charge de travail, mais les crédits ont été réaffectés aux exercices 2015-2016 à 2017-2018. Ces crédits ne seront plus versés après l'exercice 2017-2018.

Pour l'exercice 2015-2016, la réduction des dépenses prévues par rapport aux dépenses projetées de l'exercice 2014-2015 s'explique en grande partie par les 8,3 millions de dollars engagés pour

le déménagement à l'édifice Centre 10 et par le versement d'indemnités de départ ponctuelles aux termes de la nouvelle convention collective, deux débours qui ont été faits durant l'exercice 2014-2015. Les dépenses prévues pour 2015-2016 comprennent une somme de 6,6 millions de dollars au titre des dépenses admissibles en matière de rémunération ainsi que le réaménagement des crédits provenant de l'exercice 2014-2015 attribuable à une charge de travail moins forte que prévue pour les audiences, y compris les subventions et les contributions se rattachant au programme d'aide financière aux participants pour ces mêmes audiences.

La diminution des dépenses prévues des exercices 2016-2017 et 2017-2018 provient d'un changement dans les demandes d'autorisation. La réduction des dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 par rapport à l'exercice précédent s'explique par la fin du financement temporaire accordé pour améliorer les programmes de sécurité et de sûreté et accroître les activités de sensibilisation du public.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015–2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{vi} (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015–2016
1 La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.				
	1.1 Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Croissance économique forte	52 632 974
	1.2 Information sur l'énergie	Affaires économiques	Croissance économique forte	5 620 814

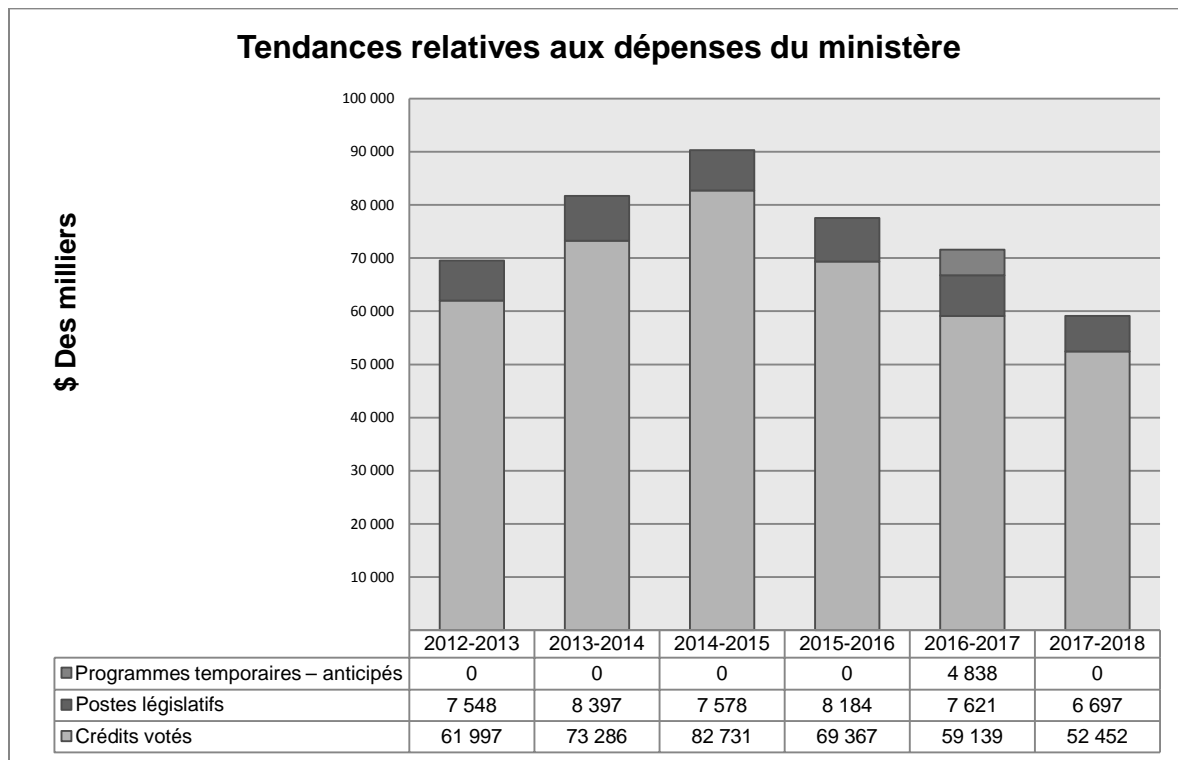
Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	58 253 788
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0

Affaires gouvernementales

0

Tendances relatives aux dépenses de l'Office



L'augmentation des dépenses réelles de 2012-2013 à 2014-2015 provient de la hausse du financement visant l'amélioration des programmes de sécurité et de sûreté ainsi que la sensibilisation du public. Les dépenses projetées et réelles plus élevées de 2012-2013 à 2014-2015 sont en grande partie attribuables au déménagement dans l'édifice Centre 10, au centre-ville de Calgary. Les hausses des dépenses réelles et projetées entre les exercices 2013-2014 et 2014-2015 tiennent au versement d'indemnités de départ ponctuelles aux termes de la nouvelle convention collective. La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 vient principalement des coûts du déménagement et de ceux liés à la convention collective, sans incidence sur la compensation versée durant l'exercice 2015-2016, et, dans une moindre mesure, au réaménagement des crédits de l'exercice 2014-2015 en raison d'une charge de travail moins forte que prévu pour les audiences. La diminution des dépenses prévues des exercices 2016-2017 et 2017-2018 provient d'un changement dans les demandes d'autorisation prévues. La réduction des dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 par rapport aux exercices 2012-2013 à 2016-2017 s'explique par la fin du financement temporaire accordé pour améliorer

les programmes de sécurité et de sûreté et accroître les activités de sensibilisation du public. Il s'agissait du seul programme temporisé de l'Office.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'Office, veuillez consulter le [*Budget principal des dépenses 2015-2016*](#) sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.^{vii}

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme définit le cadre réglementaire à l'intérieur duquel l'Office remplit son mandat et atteint, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficace.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
49 588 459	52 632 974	48 926 812	39 263 190

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
334,8	315,7	283,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les activités réglementées sont exécutées en conformité avec les exigences réglementaires	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150	Annuelle
	Pourcentage des activités d'assurance de la conformité planifiées complétées	100 %	Annuelle
	Nombre de vérifications effectuées durant l'exercice	6	Annuelle

Faits saillants de la planification

L'Office concentre ses efforts et ses ressources sur l'élaboration, l'amélioration et la communication des mesures qu'il prendra en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

En voici les principaux éléments :

- Améliorer le cadre de travail externe en matière de culture de sécurité, le mettre en œuvre et collaborer avec d'autres organismes de réglementation.
- Planifier et tenir des séances techniques pour discuter publiquement de la question de la sécurité.
- Améliorer la qualité des données liées à la réglementation.
- Analyser plus en profondeur les données pour alimenter les programmes de sécurité et de protection de l'environnement.

Une fois mises en œuvre, ces mesures réduiront davantage les risques d'incidents dans des installations des sociétés réglementées qui pourraient entraîner des blessures graves ou des pertes de vie ou encore avoir des effets considérables sur l'environnement.

Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie

Description

Grâce à ce sous-programme, les membres du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes réglementaires pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, pour l'exploration pétrolière et gazière ainsi que pour les activités de mise en valeur sur la terre ferme et dans les régions extracôtières pour les zones et territoires précisés à l'article 3 de la *Loi sur les opérations gazières et pétrolières au Canada*. L'Office élabore puis diffuse les règlements, le matériel d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. Il recherche activement les occasions pour améliorer ses méthodes, par des modifications à la réglementation et des lignes directrices, l'établissement de buts qui n'ont pas un caractère obligatoire et la publication de lignes directrices et par la distribution occasionnelle d'autres documents d'orientation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
9 894 999	9 198 241	7 381 480

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
37,8	35,7	32,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Cadre de réglementation clair et pragmatique	Pourcentage réalisé des activités prévues visant la modification de règlements ou de documents d'orientation	80 %	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à d'autres lois fédérales ainsi qu'aux règlements en découlant doivent être mises en œuvre. Ces modifications aux règlements sont exigées par les lois ou visent à combler les lacunes du cadre réglementaire de l'Office. Il s'emploie à sans cesse améliorer son cadre de réglementation afin d'offrir au

personnel et aux parties prenantes des directives à jour, exactes et pertinentes en matière de réglementation.

En voici les principaux éléments :

- Mettre en œuvre des modifications législatives et réglementaires corrélatives. Beaucoup d'efforts sont déployés pour se préparer en vue de la mise en application des projets de loi C-22 et C-46, notamment la réglementation relative au recouvrement des coûts, les sanctions administratives pécuniaires, la cessation d'exploitation et les garanties financières ainsi que les modifications à la réglementation relatives à la prévention des dommages en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.
- Moderniser le cadre de réglementation pour ce qui est des responsabilités de nature réglementaire de l'Office à l'égard de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, en partenariat avec les ministères et organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents.
- Améliorer constamment le cadre de réglementation existant de l'Office.

Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Description

Ce sous-programme permet à l'Office de rendre des décisions et de formuler des recommandations éclairées sur des questions et des demandes touchant la mise en valeur des ressources, les infrastructures énergétiques, le transport et le commerce de l'énergie ainsi que les activités connexes. À titre de tribunal de réglementation indépendant, l'Office sollicite le concours actif des parties affectées par les décisions réglementaires qu'il rend dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Les activités de vérification menées par l'Office lui permettent de veiller au respect des exigences réglementaires et de ses attentes, notamment celles établies dans ses règlements et les conditions dont sont assorties ses autorisations. Les activités de surveillance et de mise en application de l'Office sont menées dans le cadre de huit programmes de mise en œuvre de la réglementation qui touchent l'intégrité, la gestion des situations d'urgence, la gestion de la sécurité, la prévention des dommages, les questions financières, le respect des droits et des intérêts, la sûreté et la protection de l'environnement. Par sa surveillance et l'application des règlements, l'Office tient les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public. Celui-ci englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivant : *Programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
42 737 975	39 728 571	31 881 710

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
297,0	280,0	251,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Évaluation équitable et transparente des demandes d'autorisation	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à des principes d'équité ou de droit	0 %	Annuelle
Évaluation des demandes dans les délais prévus	Pourcentage des décisions rendues ou des recommandations faites dans les délais prévus par la loi	100 %	Annuelle
Les sociétés réglementées sont tenues de rendre compte de leurs résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des cas de non-conformité identifiés examinés par l'Office	100 %	Annuelle

Faits saillants de la planification

Les activités réglementaires et non réglementaires de l'Office (évaluation des demandes, conformité et exécution, planification et production de rapports) sont fondées sur la connaissance du risque et sur l'analyse opportune des données et des renseignements recueillis lors de diverses activités. L'analyse de renseignements exacts et pertinents peut permettre de cerner des tendances dans l'industrie et d'éclairer les processus d'évaluation des demandes, de vérification de la conformité et de respect de la réglementation. Par ses efforts, l'Office continue de tenir les sociétés réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien.

En plus de poursuivre ses efforts en vue d'instaurer une culture de sécurité plus forte au sein de l'industrie qu'il réglemente, l'Office s'emploiera à faire ce qui suit :

- atteindre ses cibles en ce qui a trait aux activités de vérification de la conformité, notamment celles touchant les inspections et vérifications;
- améliorer l'efficacité de ses processus et sa capacité en matière de surveillance pour d'éventuels projets de construction de grande envergure;
- approfondir l'analyse des données sur les incidents afin de déceler les tendances et de cerner les causes fondamentales;
- utiliser les renseignements recueillis grâce à de nouveaux indicateurs avancés en matière de rendement pour améliorer la planification et le programme de surveillance de la conformité;

- élaborer et mettre en place des processus d'enquête pour soutenir le programme d'application de la réglementation de l'Office;
- continuer à respecter les engagements relatifs aux délais dans l'évaluation des demandes d'autorisation;
- utiliser les renseignements fournis par la population canadienne (comme celles du Groupe chargé des questions foncières) pour améliorer les initiatives de l'Office;
- faire connaître au public ses mesures en matière de sécurité et d'application de la réglementation;
- améliorer ses processus en fonction des recommandations contenues dans le rapport du Bureau du vérificateur général sur l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

Une fois mises en œuvre, ces mesures appuieront la priorité organisationnelle qui consiste à être à l'écoute des Canadiens et réduiront davantage les risques d'incidents dans des installations des sociétés réglementées susceptibles d'entraîner des blessures graves ou des pertes de vie ou encore d'avoir des effets considérables sur l'environnement.

Programme 1.2 : Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
5 982 273	5 620 814	5 225 464	4 595 393

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
42,9	40,5	36,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La population canadienne a accès à des analyses et à de l'information touchant l'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥ 500 000	Annuelle

Faits saillants de la planification

En appui au programme, l'Office continuera de surveiller l'évolution des marchés de l'énergie, de recueillir et de publier des statistiques liées à ces marchés et de publier des études renseignant la population canadienne sur ces marchés. L'Office surveille une variété de données et de renseignements dans le cadre du programme d'information sur l'énergie, lesquels sont offerts au public dans ses analyses des marchés et de l'offre et de la demande.

En voici les principaux éléments :

- Continuer de suivre l'évolution des marchés énergétiques, recueillir et publier des statistiques sur ces marchés et publier des études pour informer la population canadienne sur les marchés de l'énergie.
- Étayer les décisions de réglementation par une analyse à jour du marché lorsque des demandes visant des projets d'infrastructure énergétique sont soumises à son examen.
- Publier des études sur le secteur énergétique. Voici certaines des publications qui devraient paraître durant l'exercice 2015-2016 :
 - le rapport *Avenir énergétique du Canada*, à l'automne 2015;
 - les évaluations des ressources dans le bassin de la Liard et l'enfoncement de Cordova;

- les *Perspectives de la productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2016-2018*;
- les *Perspectives de la productibilité à court terme de pétrole classique ou pétrole de réservoirs étanches au Canada 2016-2018*;
- plusieurs brefs rapports sur divers aspects des marchés énergétiques, notamment *Aperçu de la situation énergétique au Canada* et *Dynamique du marché de l'énergie au Canada*.
- L'Office tirera parti des initiatives liées à la refonte de son site Web et aux données ouvertes du gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à l'information sur l'énergie pour la population canadienne.

Ces activités permettront à l'Office de prendre des décisions éclairées et d'expliquer aux Canadiens comment fonctionnent les marchés et si les ressources énergétiques sont suffisantes pour répondre à leurs besoins, malgré les exportations. Une fois mises en œuvre, ces activités réduiront le risque de communiquer à la population canadienne des renseignements inexacts, incomplets ou insuffisants sur des installations relevant de la compétence de l'Office ou sur ses activités.

Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
21 249 778	19 296 723	17 445 245	15 290 921

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
93,5	88,2	79,1

Faits saillants de la planification

Afin d'être une organisation efficace et efficiente qui vise l'excellence en matière de réglementation en se fondant sur une culture d'innovation et de créativité, l'Office améliorera ses systèmes et ses processus internes et s'alignera sur les initiatives pangouvernementales visant à accroître l'efficacité et l'efficacités, à favoriser une culture basée sur l'innovation, l'apprentissage et l'amélioration constante ainsi qu'à gérer les ressources disponibles de manière efficace et efficiente.

La charge de travail de l'Office continue d'augmenter en raison du nombre d'activités de vérification de la conformité et de la complexité des demandes, parallèlement à l'avènement de changements organisationnels comme l'établissement d'une présence dans certaines régions. Ces mesures pourraient nécessiter des fonds supplémentaires et exiger que l'Office envisage d'autres moyens de mener ses activités.

Les principales activités ci-dessous visent toutes à appuyer les priorités organisationnelles et sa mission de base énoncée dans notre résultat stratégique et notre architecture d'alignement des programmes.

En voici les principaux éléments :

- Mettre en place des outils, des processus et des systèmes en vue de satisfaire les besoins internes relativement aux rapports, aux analyses et aux mesures en matière de réglementation.
- Harmoniser les systèmes et les processus de planification des ressources de l'entreprise de l'Office avec les normes établies par le Conseil du Trésor (p. ex., système de paie Phoenix, Mes RH du GC, Peoplesoft, SAP).
- Appuyer le plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert.

- Moderniser les méthodes et les systèmes de tenue des dossiers de l'Office.
- Renforcer les normes de sécurité pour le personnel et les visiteurs à l'édifice Centre 10.
- Donner suite aux recommandations formulées au terme de l'audit horizontal sur la sécurité informatique.
- Explorer de nouveaux modèles d'affaires (p. ex. pour le recouvrement des coûts) qui permettraient à l'Office de réagir plus rapidement aux demandes changeantes touchant les services et l'information relatifs à la réglementation.
- Mener à terme les négociations relatives à la convention collective.
- Actualiser le système de classification des emplois.
- Passer en revue les programmes et les mesures de rendement à l'Office pour qu'ils correspondent mieux à son mandat et aux services fournis aux Canadiens.

Certaines de ces activités, une fois mises en œuvre, aideront à réduire au minimum les menaces d'un incident relatif à la sécurité à l'édifice Centre 10, en plus d'améliorer l'intégrité des systèmes et des méthodes de gestion de l'information et de technologie de l'information.

On trouvera plus de renseignements sur les activités liées à l'approvisionnement écologique de l'Office dans le tableau supplémentaire intitulé Stratégie ministérielle de développement durable.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Office. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de l'Office^{viii}.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015

(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014–2015	Résultats attendus 2015-2016	Écart
Total des charges	95 128 619	91 503 210	(3 625 409)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	95 128 619	91 503 210	(3 625 409)

La diminution du total des charges de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable aux coûts liés à la convention collective dont tiennent compte les résultats de 2014-2015, mais qui sont sans incidence sur ceux de 2015-2016.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* sont disponibles sur le site Web de l'Office^{ix}.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Vérifications internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^x. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courriel : info@neb-one.gc.ca

Internet : <http://www.one-neb.gc.ca>

Téléphone : 403-292-4800
Numéro sans frais : 1-800-899-1265
Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

Annexe : Définitions

architecture des activités des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou

d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ce rapport est déposé au Parlement au printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes finales

- ⁱ *Loi sur l'Office national de l'énergie,*
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/page-1.html>
- ⁱⁱ *Loi sur les opérations pétrolières au Canada,*
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/index.html>
- ⁱⁱⁱ *Loi fédérale sur les hydrocarbures,*
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/index.html>
- ^{iv} Forum de discussion de l'Office,
<http://www.neb-one.gc.ca/glbl/ccct/xtntc-fra.html>
- ^v *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie,*
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-7/index.html>
- ^{vi} Cadre pangouvernemental,
<http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ^{vii} *Budget principal des dépenses 2015-2016,*
<http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- ^{viii} États financiers de l'Office national de l'énergie,
<http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dtrrprtndnbfnnclsttmnt/index-fra.html>
- ^{ix} Tableaux de renseignements supplémentaires,
<http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/plnprtt/2015-2016/rpp00-2015-2016-fra.html>
- ^x *Dépenses fiscales et évaluations*
<http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>